

Département de
VAUCLUSE

Arrondissement
de CARPENTRAS

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N°2026/DEC/044

Le Maire de Camaret-sur-Aigues (Vaucluse),

Objet :

Demandes de
subvention au titre
de la Fête du Plan
de Dieu

La commune de Camaret-sur-Aigues organise chaque année la fête du Plan de Dieu.

La balade gourmande à l'occasion de la fête du Plan de Dieu est organisée depuis maintenant 18 ans et compte plus de 1 200 participants. Cette manifestation constitue un véritable outil de développement économique et touristique. Un partenariat avec les acteurs économiques du territoire a été créé : syndicat AOC Plan de Dieu, chambre d'hôtes, restaurateurs, UCCAV...

Lors de chacune de ces manifestations, il est proposé de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional PACA, du Conseil Départemental de Vaucluse, de la Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence (CCAOP), du Crédit Agricole et de Groupama,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n°2026/DELIB/009 en date du 20 mars 2026 du Conseil municipal de Camaret-sur-Aigues donnant délégation à Monsieur le Maire, en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

Vu le budget de la Commune,

Considérant que cet évènement a une portée intercommunale, départementale et régionale, une subvention au Conseil Départemental de Vaucluse ainsi qu'au Conseil Régional PACA, est demandée annuellement.

Considérant l'impact sur les entreprises locales et vu le nombre grandissant de participants, il est également demandé un sponsoring au Crédit Agricole et à Groupama, organismes très impliqués dans le soutien et le développement de l'économie locale.

Budget prévisionnel de la manifestation :

DEPENSES TTC		RECETTES TTC	
ANIMATIONS	5.900,00 €	COMMUNES :	
		Commune de Camaret-sur-Aigues	6 200.00 €
REPAS	38.000,00€	SPONSORS :	
		Crédit Agricole	350.00 €
		Groupama	350.00 €
COMMUNICATION	500.00 €	VENTE :	
		Tickets repas :	45 000.00 €
		Objets Souvenirs	500.00 €
DIVERS (location matériel, navettes, sécurité...)	10.500,00 €		
		SUBVENTIONS :	
		Conseil Départemental	1 000.00 €
		CCAOP	1.500,00€
TOTAL	54.900,00 €	TOTAL	54.900,00€

DECIDE

Article 1 : de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional PACA, du Conseil Départemental de Vaucluse, de la Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence (CCAOP), du Crédit Agricole et de Groupama à hauteur de montant indiqués dans le budget prévisionnel.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Principale de Vaison-la-Romaine sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Cette décision sera transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse au titre du contrôle de légalité.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Camaret-sur-Aigues, le 13 avril 2026

Philippe de BEAUREGARD
Maire



Acte certifié exécutoire

Dès sa réception, en

Préfecture le : 15 AVR. 2026

Et/ou sa publication le : 17 AVR. 2026

